

**De :** LACOTE Regis  
**Envoyé :** lundi 2 juillet 2012 07:56  
**À :** BROUARD-LAMINE Corinne

Bonjour Madame,

Pour faire suite à notre réunion du 08/06/12 et en réponse à votre courriel, je tenais à vous rappeler et préciser, le cas échéant, les engagements que nous avons pris :

- **Coordonnateurs PCR**

L'objectif poursuivi par le Pôle Opérations est de pouvoir accompagner la montée en puissance des intérim RPE par autant d'intérim issus d'un vivier Coordo PCR, en anticipant autant qu'il nous le sera possible ces mises en intérim en amont de la mise en intérim des coordos PCR en intérim RPE. Ces détachements pourront se faire avec des salariés volontaires de CDGR (réf. filière : 1 agent SPLA et 1 agent aire de mouvement ont dorés et déjà été identifiés) et le cas échéant externe (suite à l'appel à volontariat que nous avons lancé le 04/06/12).

- **Intérim RPE (vivier Coordo PCR)**

Le pôle opérations a décidé de mettre en place un dispositif maîtrisé et planifié d'intérim de la fonction RPE par les agents du PCR. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Donner de la visibilité aux salariés concernés sur leur TDS,
- Permettre d'anticiper les besoins complémentaires de formation et d'accompagnement à la prise de fonction,
- Garantir des conditions d'exercice de la fonction,
- Constituer un vivier de coordonnateurs PCR (volontaire, retenu, formé, identifié ...),

La durée des intérim RPE devra idéalement se faire sur une période de 3 à 4 mois pour une mise en situation significative d'exercice de la fonction et pouvoir évaluer leur maîtrise des missions spécifiques couvertes du poste.

En outre, je vous confirme que les prochains détachements concerneront Madame Sylvie FEUILLAS (à compter du 1<sup>er</sup> septembre) et Monsieur Philippe DAVID (à compter du 1<sup>er</sup> octobre, ce dernier étant en CP en septembre). Ces deux salariés répondent aux critères d'ancienneté dans l'échelon. La réussite du détachement permettra d'accéder à la fonction de RPE. Notre engagement est d'accompagner les salariés dans cet exercice afin de les préparer à celui-ci. Des points d'étapes réguliers seront faits avec leur encadrement en cours d'intérim.

- **Postes RPE**

Il nous reste à pourvoir 6 postes pour atteindre la structure permanente autorisée de 18 ETP (tel que prévue au dossier d'organisation de CDGR). 2 postes seront affichés à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Notre objectif étant d'être en capacité de pourvoir tous les postes de RPE d'ici à l'été 2013. Par ailleurs au regard de nos engagements pris en matière de robustesse de fonctionnement de Paris-CDG, il convient que nous soyons en mesure d'armer la fonction de-icing dispatcher au cours de la prochaine saison hivernale quand celle-ci sera activée en concertation avec le SNA-RP (à ce stade le projet de déploiement prévoit une mise en œuvre de la fonctionnalité début 2013).

Cette action nécessitera la couverture d'un besoin opérationnel RPE constitué de 2H24 et d'un H18 soit 18 ETP (qui pourront être constitués de titulaires du poste RPE et de salariés en cours d'exercice de l'intérim RPE, dans un premier temps).

Par ailleurs, en réunion nous avons acté la nécessité de poursuivre plusieurs axes de travail avec les salariés de l'activité, et notamment :

- La révision des critères d'accès aux fonctions couvertes par la filière,
- L'organisation du travail des salariés du PCR (métiers et Tableau de service),
- La mise en place du maintien des compétences des salariés du PCR.

- **Révision des critères d'accès aux fonctions couvertes par la filière**

Nous avons notamment convenu en séance :

- De définir préalablement le cadre de travail avec la DRH,
- De proposer aux OS un projet d'ici à la fin août,
- D'organiser une première réunion en septembre avec les OS pour examiner ce projet.

Nous avons, en outre, noté la demande de FO que ce dossier fasse l'objet d'une présentation au CE.

- **Organisation du travail et maintien des compétences des salariés du PCR**

Des réunions spécifiques, qui traiteront de l'organisation des missions et du fonctionnement du PCR, seront organisées d'ici à la fin août par la hiérarchie de l'activité. Ces réunions de travail hiérarchie / agents aborderont tous les sujets propres à l'organisation de l'activité. Des réunions spécifiques pourront avoir lieu sur l'élaboration du contenu du programme de formation du maintien des compétences des agents du PCR. En outre, sera abordé le dispositif que nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre avec les salariés sur l'accès à l'intérim REP (contenu, durée, principe = base volontariat, etc.); dispositif qui doit répondre à une cohérence d'ensemble sur l'accès à la fonction REP des directions de Plateforme de Paris-CDG et Paris-Orly.

S'agissant des grilles des salariés du PCR :

- Une réunion sera organisée par la hiérarchie du Pôle Opérations avec les groupes de travail concernées coordonnateur PCR et RPE d'ici à fin juillet.
- Objectif : mise en place au 1<sup>er</sup> octobre

Vous assurant, chère Madame, de mes plus sincères et respectueuses salutations.

Régis LACOTE

Directeur des Aires Aéronautiques de Paris-CDG